

Etagnières, le 16 septembre 2021

Aux membres du
Conseil communal d'Etagnières

CONVOCAATION

No 2 de la législature 2021 – 2026

Assemblée du Conseil communal

Salle de l'Etang

Jeudi 30 septembre 2021

20h.00 précise

Mesdames, Messieurs,

Le bureau du Conseil communal vous invite pour la 2^{ème} séance de la législature 2021-2026.

Celle-ci est publique

Ordre du jour

1. **Accueil, appel**
2. **Assermentation d'un Conseiller communal**
3. **Communication(s) du Bureau**
4. **Communication(s) de la Municipalité**
5. **Adoption du PV de l'assemblée du 27 mai 2021 (suite assermentation)**
6. **Adoption du PV de l'assemblée du 17 juin 2021**
7. **Présentation des travaux futurs du LEB sur le territoire de la commune d'Etagnières par M. Ahmad Matar, Chef de projet au LEB**
8. **Adoption du préavis 01/09.2021 – Autorisations générales de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et sur les acquisitions de participations. Autorisations générales de plaider. Acceptation de legs, de donations et de successions. Art. 17 RCCom**
9. **Adoption du préavis 02/09.2021 – Autorisation générale accordée à la Municipalité pour placer les disponibilités communales auprès des établissements de son choix. Art. 17 RCCom**
10. **Adoption du préavis 03/09.2021 – Compétence municipale en cas de dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Art 85 RCCom**
11. **Adoption du préavis 04/09.2021 – Indemnités des membres de la Municipalité**
12. **Adoption du préavis 05/09.2021 - Arrêté d'imposition pour l'année 2022**
13. **Adoption du préavis 06/09.2021 - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026**
14. **Informations de la Municipalité :**
 - a. **Examen préliminaire du Plan d'affectation communal**
 - b. **Association d'épuration de la Mortigue (AEM) - Mise à jour des statuts**
 - c. **Urbanisme - Point de situation des dossiers en cours**
 - d. **AF – Début des travaux sur chemin DP 21**
 - e. **Associations intercommunales – Règles de fonctionnement**
 - f. **Bibliothèque la Coccinelle – Etat de situation**
 - g. **SDIS – Recrutement 2022**
 - h. **Infos dossier Auberge**
15. **Divers et propositions individuelles.**

Nous nous réjouissons de notre prochaine rencontre et vous présentons, à toutes et à tous, nos salutations les meilleures,

Le bureau

Annexes :
- PV de l'assermentation du 27 mai 2021
- PV de la dernière séance du Conseil communal du 17 juin 2021
- Préavis, rapports et tous documents en relation avec l'ordre du jour.

Copie pour information à la préfecture du district du Gros-de-Vaud.

Séance du 27 mai 2021

Suite assermentation

(No 01 de la législature 2021 – 2026)

La séance continue sous la présidence de M. Dominique Martin qui salue et remercie toutes et tous pour la confiance témoignée. Il informe que le tutoiement est de rigueur entre les conseiller(ère)s et passe tout de suite à la 2^{ème} partie de l'OJ.

Puis, il propose que chaque conseiller(ère) se présente brièvement afin de faire connaissance.

1. Nomination du (de la) vice-président(e) du conseil.

M. Vaney propose M. Jean-Pierre Martin qui accepte cette candidature.

Etant seul candidat, Monsieur Jean-Pierre Martin est élu à l'unanimité et par acclamation. Il accepte cette élection.

2. Nomination des scrutateur(trice)s.

Les 2 scrutateurs désignés par M. le Préfet lors de l'assermentation acceptant la candidature, c'est ainsi que Messieurs Alexis Bruttin et Anthony Pittet sont élus à l'unanimité et par acclamation. Ils acceptent leur élection.

3. Nomination des suppléants scrutateur(trice)s.

Messieurs Julien Thomet et Raymond Millioud se présentant spontanément, ils sont élus à l'unanimité et par acclamation. Ils acceptent leur élection.

4. Nomination des délégués aux associations intercommunales :

4a) Commission des délégués au conseil intercommunal de l'ASIRE composée de 2 membres.

Mme Annelise Isaz, Municipale des écoles, expose brièvement la fonction. Il s'agit essentiellement de pouvoir répondre aux interrogations que pourraient avoir les autres conseillers communaux surtout sur les comptes et la gestion de l'ASIRE. Il y a 4 séances par année et, il est aussi possible d'être appelé à fonctionner au sein d'une commission ad'hoc selon les projets envisagés pour le bien des écoles et des enfants.

M. Bernard Guenzi, déjà actif au sein de cette commission, accepterait de continuer.

M. Delmonico propose Mme Marie-Agnès Candil qui accepte.

C'est ainsi que M. Bernard Guenzi et Mme Marie-Agnès Candil sont élus à l'unanimité et par acclamation. Ils acceptent leur élection.

4b) Commission des délégués suppléants au conseil intercommunal de l'ASIRE composée de 2 membres.

Mme Annelise Isaz, Municipale des écoles, précise que la Commune doit être représentée chaque fois par 2 membres et, c'est pour cette raison, qu'il est impératif de désigner également 2 suppléants.

Mme Candil propose Mme Laurence Isaz Vuichard qui accepte.

M. Guenzi propose M. Marcello Casale qui accepte.

C'est ainsi que Mme Laurence Isaz Vuichard et M. Marcello Casale sont élus à l'unanimité et par acclamation. Ils acceptent leur élection.

4c) Nomination des délégués du Conseil communal à l'assemblée de l'EFAJE (2 représentants).

D'emblée, Mme Annelise Isaz, Municipale des écoles, précise que, suite au nouveau Règlement de l'EFAJE qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021, la Commune doit être représentée par 2 membres du Conseil communal en plus du municipal concerné.

M. Chatelan propose Mme Corine Michaud qui accepte.

M. Guenzi propose Mme Francine Gindroz qui accepte.

C'est ainsi que Mme Corine Michaud et Mme Francine Gindroz sont élues à l'unanimité et par acclamation. Elles acceptent leur élection.

4d) Nomination d'un délégué suppléant du Conseil communal à l'assemblée de l'EFAJE (un représentant).

Mme Gindroz propose M Cédric Delmonico qui accepte et qui est élu à l'unanimité et par acclamation. Il accepte cette élection.

5. Nomination des commissions élues par le Conseil communal :

5a) pour une année du 01.07.2021 au 30.06.2022, nomination de la commission de gestion et des finances composée de 3 membres.

M. Pascal Favre, Syndic et responsable des finances, expose brièvement la fonction de cette commission. Il s'agit de l'examen du budget, des comptes et de l'arrêté d'imposition. Cette commission est également appelée à œuvrer sur chaque préavis municipal engageant les finances de la Commune. Il précise également que, contrairement à certaines autres communes, une seule et même commission s'occupe de la gestion et des finances.

M. Dominique Martin, Président du Conseil, propose d'élire d'abord le Président de cette commission et, M. Vaney propose M. Michael Chatelan qui accepte et qui est élu à l'unanimité et par acclamation. Il accepte cette élection.

Puis, M. Chatelan propose M. Laurent Vaney qui accepte.

M. Cherpit propose M. Karim Marlève qui accepte.

C'est ainsi que M. Laurent Vaney et M. Karim Marlève sont élus membres de la commission de gestion et des finances à l'unanimité et par acclamation. Ils acceptent leur élection.

5b) pour une année du 01.07.2021 au 30.06.2022, nomination d'un membre suppléant à la commission de gestion et des finances.

M. Vaney propose M. Philippe Isaaz qui accepte.

C'est ainsi que M. Philippe Isaaz est élu membre suppléant à la commission de gestion et des finances à l'unanimité et par acclamation. Il accepte cette élection.

5c) pour la durée de la législature 2021 - 2026, nomination de la commission de recours pour la perception des contributions publiques communales composée de 5 membres.

M. Pascal Favre, Syndic et responsable des finances, expose brièvement la fonction de cette commission. Elle est appelée à œuvrer lorsqu'une taxe ou une facture envoyée par la Municipalité fait l'objet d'un recours auprès de la Commune.

M. Croxatto propose M. Jean-Manuel Demaurex qui accepte.

M. Demaurex propose M. Antony Croxatto qui accepte.

Mme Gindroz propose M. Alain Burri qui accepte.

M. Casale propose M. Bernard Guenzi qui accepte.

M. Guillaume Busigny se propose lui-même.

C'est ainsi que Messieurs Jean-Manuel Demaurex, Antony Croxatto, Alain Burri, Bernard Guenzi et Guillaume Busigny sont élus membre de cette commission. Ils acceptent leur élection.

5d) pour la durée de la législature 2021 - 2026, nomination de la commission des délégués au Conseil intercommunal de l'AEM composée de 3 membres.

D'emblée, M. Denis Chapuisat, Municipal du réseau d'égouts et épuration, précise que, suite à la fusion des communes d'Assens et Bioley-Orjulaz qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et de la nouvelle représentativité des communes membres au sein du Conseil intercommunal de l'AEM, la Commune d'Etagnières ne peut être représentée que par 2 membres du Conseil communal en plus du municipal concerné.

M. Bataillard propose M. Martial Gottraux qui accepte.

M. Gottraux propose M. Roger Bataillard qui accepte.

C'est ainsi que Messieurs Martial Gottraux et Roger Bataillard sont élus à l'unanimité et par acclamation. Ils acceptent leur élection.

5e) pour la durée de la législature 2021 - 2026, nomination d'un membre suppléant à la commission des délégués au Conseil intercommunal de l'AEM.

M. Gottraux propose M. Christophe Paris qui accepte.

C'est ainsi que M. Christophe Paris est élu à l'unanimité et par acclamation. Il accepte cette élection.

5f) pour la durée de la législature 2021 - 2026, nomination de la commission informatique pour la protection des données composée de 3 membres.

Mme Annelise Isaaz, Municipale, expose brièvement la fonction. Il s'agit essentiellement de la protection des intérêts de la Commune. De plus, cette commission a également œuvré lors de l'élaboration du site internet de la commune d'Etagnières et peut également être appelée dans le cadre du maintien de ce site.

Mme Candil propose M. Cédric Delmonico qui accepte.

M. Guenzi propose M. Alexis Bruttin qui accepte.

M. Cherpit propose M. Thomas Martin qui accepte.

C'est ainsi que Messieurs Cédric Delmonico, Alexis Bruttin et Thomas Martin sont élus à l'unanimité et par acclamation. Ils acceptent leur élection.

6. Divers et propositions individuelles :

M. le Président informe que la coutumière sortie de début de législature du Conseil communal est, pour le moment, agendée le samedi 25 septembre 2021. Comme de coutume, une partie studieuse est prévue le matin et une partie récréative l'après-midi.

M. Pascal Favre, Syndic, informe qu'une Journée coup de balais est prévue le samedi 11 septembre 2021 avec la partie nettoyage le matin et une partie récréative l'après-midi et il encourage les membres du Conseil à participer massivement à cette action citoyenne de nettoyage de notre Commune.

La séance est levée à 19h.56

Le président :
Dominique Martin

le secrétaire :
Bernard Cherpit